



PLAIDOYER POUR L'INDÉFENDABLE ?

François-Michel SARGOS
Président du Comité de Lorraine

Oui, il se passe des choses assez peu convenables dans les clubs et aussi dans les compétitions fédérales...

Mais ce n'est pas la même chose.

On s'inscrit dans une compétition fédérale en sachant qu'il y a un certain nombre de règles (édictees pour partie en Lorraine mais le plus souvent ailleurs), qu'on s'engage à respecter.

Mais dans son club on est un peu comme chez soi, pour y vivre des moments de détente. On s'y retrouve au milieu de gens que l'on connaît bien et d'autres que l'on connaît moins bien, comme lors d'une réception amicale. Et il peut arriver qu'on s'y montre discourtois, voire grossier ; comportement certes regrettable, mais pas au même degré suivant qu'on s'adresse à ceux que l'on ne connaît pas intimement, ou à de vieux copains ou amis. Les premiers ne sont sûrement pas obligés d'accepter de se faire agresser pour des motifs insignifiants, comme une enchère hors norme ou qualifiée de telle. Ils sont donc fondés à demander des excuses ou une sanction — dans cet ordre.

Mais une querelle bénigne entre vieux amis ou une petite scène de ménage entre partenaires peut être facilement réglée, et il n'y a le plus souvent pas de réel dégât dans leurs relations, auquel cas, où est la catastrophe ? Eh bien, dira-t-on, dans le fait qu'ils dérangent leur entourage ; c'est indéniable. Pourtant, si cela ne dure pas assez longtemps pour gâcher le tournoi de tous les participants, ce n'est pas si grave. Tout le monde n'approuvera pas ces propos. Mais ne devenons-nous pas tous de plus en plus intolérants en... ne rajeunissant pas ? Qui peut juger ou censurer de simples plaisanteries, lors d'une soirée ou d'un après-midi de détente, même si elles ne font rire que leur auteur ? N'y a-t-il aucun glorieux soixante-huitard, aucun ancien défenseur de « l'interdiction d'interdire » et du « droit à s'éclater », parmi ceux qui demandent l'exclusion d'héritiers spirituels qui « s'éclatent » un peu bruyamment ? Et personne ne se rappelle-t-il l'époque où certaines paires de Lorraine

parmi les plus en vue (et les plus en ouïe) échangeaient quelques noms d'oiseaux sans que personne n'appelle la police ? D'ailleurs, les « insultes » n'ont pas la même portée à 25 ans qu'à 50 ou à 75.

Un club n'est ni un hôpital, ni une maison de retraite, ni un monastère où l'on aurait acquis le droit de vivre dans le silence et la méditation. Oserai-je le dire comme je le pense : les querelles sans gravité, on pourrait dans certains cas presque dire amicales, me semblent inévitables dans la compétition, même à un niveau aussi modeste qu'un tournoi de régularité ; et si l'autocensure et la maîtrise de soi sont certes des disciplines estimables et souhaitables, elles ne sont, hélas, pas à la portée de tout le monde. Un Lorrain d'adoption peut même ajouter que, si le flegme lorrain est un peu malmené actuellement, on est loin encore du Midi où les outrances de langage et de comportement sont courantes... et vite oubliées.

Il ne saurait être question de ne pas réprover la banalisation des gros mots ou des hurlements. Ne pourrions-nous pas cependant tous nous armer d'un peu de patience et éviter de faire des montagnes de quelques taupinières ? Ainsi, les responsables de clubs ne seraient-ils pas contraints de prendre des mesures réglementaires qui risquent d'être disproportionnées et sont forcément peu « conviviales ».

Aussi proposé-je — tout à fait sérieusement — que tout fauteur de trouble non injurieux ni diffamatoire soit simplement condamné sur-le-champ à payer la tournée générale (une peine directement proportionnelle au trouble causé !). Outre que tout le monde profiterait (dans le bon sens cette fois) de ses écarts, cela pourrait bien engendrer une véritable ambiance de club...

F. F. B.



Comité
de
Lorraine